



Dès le 17 décembre, la CGT informait et appelait les agents à se mobiliser contre l'enfumage de la prime présence et de son corollaire l'imputation de l'IFSE quand on est malade.

DEPUIS NOUS N'AVONS JAMAIS LÂCHÉ :

le 25 février, jour de la plénière, nous organisons une conférence de presse avec des délégations représentatives des lycées et des services.

Cette revendication a figuré dans l'intégralité des préavis de grève déposés.

Le 31 mars encore, un barbecue de lutte était organisé devant la Région, le 10 juin, devant la Maison de la Région d'Avignon, le 16 septembre à Manosque, le 29 septembre dernier en manifestations...

Nous avons combattu l'augmentation du temps de travail et revendiqué l'ouverture de négociations sur la pénibilité du travail, permettant de déroger légalement aux 1607h.



Ce long processus de combat a continué ce 6 octobre et la mobilisation s'est encore amplifiée avec des centaines d'agents rassemblés devant la Région.

La mobilisation se généralise, continuons !

**Ne doutons pas de notre force.
Nous sommes le nombre.
Sans nous, rien n'est possible**



POUR VIVRE ET TRAVAILLER DIGNEMENT

RAPPROCHEZ-VOUS DES RÉFÉRENTS CGT dans vos lycées et services pour amplifier les mobilisations et **TROUVER TOUTES LES FORMES DE LUTTES NOUS PERMETTANT D'ALLER À LA VICTOIRE.**

D'ORES ET DÉJÀ, VENEZ MANIFESTER LE SAMEDI 22 OCTOBRE À 14H À MARSEILLE / RÉFORMÉS SOUS LE SLOGAN «CONTRE LA VIE CHÈRE»

NOUS EXIGEONS, NOTAMMENT :

- **l'embauche** massive de personnels et la déprécarisation des contractuels par un plan de titularisation.
- **un plan d'urgence** pour la collectivité pour faire face à la vie chère : déblocage de nos carrières avec un plan exceptionnel de promotion et l'avancement de grade à 100% et sans quota partout où la loi le permet; gratuité de la cantine pour les ARL, gratuité des TER pour les agents...
- ouverture immédiate de négociations pour la reconnaissance de la **pénibilité** afin de déroger aux 1607h avec des pondérations
- suspension immédiate de la délibération permettant de sanctionner financièrement les agents malades